

Faculté des sciences

Bureau des affaires académiques
Programme de Chimie
(secrétariat facultaire)

S'adresse aux personnes ayant commencé à l'automne 2019 ou après.

Ce document indique les sessions où sont normalement offerts les cours (Automne, Hiver ou Été). () indiquent les cours préalables.
[] indiquent les cours concomitants. { } indiquent les cours antérieurs.

Chimie

CHEMINEMENT GÉNÉRAL

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun (66 crédits)
Activités pédagogiques obligatoires du cheminement (6 crédits)
Activités pédagogiques à option (15-18 crédits)
Activités pédagogiques au choix (0-3 crédits)

Le régime régulier/coopératif

RÉGIME DES ÉTUDES ET D'INSCRIPTION

Régime régulier à temps complet ou à temps partiel et régime coopératif à temps complet

MODALITÉS DU RÉGIME COOPÉRATIF

Normalement l'agencement des sessions d'études (S) et des stages de travail (T) est le suivant :

1 ^{re} année			2 ^e année			3 ^e année			4 ^e année			5 ^e
AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT
S1	S2	T-1	S3	T-2	S4	T-3	S5	T-4	S6	-	-	
-	SI*	-	S2	S3	T-1	S4	T-2	S5	T-3	S6	T-4	S7

*L'inscription en 1^{re} session au trimestre d'hiver implique que l'étudiante ou l'étudiant devra faire sept sessions d'études plutôt que six.

CONDITIONS D'ACCÈS AU RÉGIME COOPÉRATIF

Pour avoir accès au régime coopératif et sous réserve de la disponibilité de stages, l'étudiante ou l'étudiant à temps complet admis en session 1 au trimestre d'automne, doit avoir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2 sur 4,3 après la deuxième session et être inscrite ou inscrit à la troisième session.

L'étudiante ou l'étudiant à temps complet admis en session 1 au trimestre d'hiver, doit avoir une moyenne égale ou supérieure à 2,0 sur 4,3 après la troisième session et être inscrit à la quatrième session.

CRÉDITS EXIGÉS : 90

EXIGENCE PARTICULIÈRE POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME

À défaut d'avoir réussi le test de français écrit (TFÉ) approuvé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou un test équivalent et de même nature, reconnu par l'Université, l'étudiante ou l'étudiant devra démontrer sa connaissance et sa maîtrise de la langue française par un test qui doit être passé dès le premier trimestre de formation. La réussite de ce test devient obligatoire au début de la deuxième année. Le défaut de répondre à cette exigence entraîne l'obligation pour chaque étudiante ou étudiant de rencontrer la directrice ou le directeur du programme concerné afin d'établir des stratégies d'études visant la réussite de cet examen avant la fin de la deuxième année.

Session 1 Automne 2019

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun	
CAN 300 Chimie analytique	3
CAN 305 Méthodes quantitatives de chimie T.P.	2
CIQ 300 Chimie inorganique I	3
COR 100 Chimie organique : structure et réactivité	3
MAT 118 Mathématiques appliquées à la chimie	3

Session 2 Hiver 2020

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun	
CAN 200 Analyse organique	3
CAN 201 Techniques de séparation	3
CHM 302 Techniques de chimie organique et inorganique T.P.	3
CPH 315 Matière à l'équilibre	2
CPH 316 Méth. de la chim. phys. [CPH 315]	3

Session 3 Automne 2020

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun	
CAN 400 Analyse instrumentale (CAN 300, CAN 305)	3
CAN 407 Analyse instrumentale T.P. (CAN 300) [CAN 400]	3
CHM 306 Introduction à la science des matériaux (CPH 315, COR 100, CIQ 300) .	3
CHM 400 Biochimie et chimie organique T.P. (CAN 200, CHM 302) [COR 307]	2
COR 307 Introduction à la synthèse organique (COR 100)	3
CPH 317 Matière en transformation (CPH 315)	2

Session 4 Été 2021

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun	
BCM 300 Biochimie (COR 100)	3
CIQ 400 Chimie inorganique II (CIQ 300)	3
CIQ 401 Chimie inorganique T.P. (CIQ 300) [CIQ 400]	3
CPH 409 Liaison chimique: aspects statiques (MAT 118)	3
COR 403 Outils de synthèse organique (COR 307)	3

Session 5 Hiver 2022

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun	
CPH 405 Chimie physique T.P. (CPH 316, CPH 317)	2
CPH 504 Liaison chimique: aspects dynamiques (CPH 409)	2
Activités pédagogiques à option	
CAN 504 Analyse instrumentale avancée (CAN 400, CAN 407)	3
CAN 505 Electrochimie analytique et physique (CPH 315, CAN 400)	3
CHM 504 Chimie des polymères (CPH 317, COR 307)	3
CPH 510 Du micro au macroscopique (CPH 317)	3
CPH 511 Colloïdes, surfaces et interfaces [CHM 504] [CPH 317]	3

Session 6 Automne 2022

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun	
CHM 206 Éthique et pratiques professionnelles (avoir réussi 35 crédits)	3
Activités pédagogiques obligatoire du cheminement	
CHM 510 Projet de terme (avoir réussi 55 crédits)	6
Activités pédagogiques à option	
CHM 506 Chimie des matériaux (CPH 317)	3
CPH 600 Développements en physico-chimie (CPH 510)	3